



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

remboursement

Question écrite n° 94323

## Texte de la question

M. Joël Giraud attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les problèmes rencontrés par les porteurs de stomies (poches ventrales) pour l'élimination de ce matériel. Les personnes handicapées et porteuses de stomies sont contraintes de changer leur poche plusieurs fois par jour. Nombreux sont les malades qui utilisaient jusqu'à ce jour les sacs plastiques distribués gratuitement par les supermarchés. Depuis le 1er janvier 2016 ces sacs ne sont plus distribués. Bien entendu, il existe des sacs spéciaux pour stomies, vendus par paquets de 100 aux environs de 11 euros dans les pharmacies, ce qui représente un certain budget annuel. Il est à noter, qu'aujourd'hui, seules les stomies et leurs supports, et non les sacs, sont pris en charge par la Sécurité sociale. Aussi, il lui demande de bien vouloir mener une réflexion afin que les stomisés (à ce jour environ 70 000 personnes en France) soient remboursés de la totalité de leur matériel de stomie.

## Données clés

**Auteur :** [M. Joël Giraud](#)

**Circonscription :** Hautes-Alpes (2<sup>e</sup> circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 94323

**Rubrique :** Pharmacie et médicaments

**Ministère interrogé :** Affaires sociales et santé

**Ministère attributaire :** Solidarités et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [22 mars 2016](#), page 2244

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)